

## HOSPITALISATION



PETITE ENFANCE  
ACCOMPAGNEMENT DE LA FAMILLE  
PHARMACIE  
OPTIQUE  
DENTAIRE  
HOSPITALISATION  
SOINS MÉDICAUX ET INFIRMIERS  
AUDITION  
HANDICAP  
PERSONNES ÂGÉES

# Hospitalisation mutualiste

Accueillir, écouter,  
soigner, coordonner

Véritable atout pour le mouvement mutualiste, le réseau hospitalier mutualiste est devenu un acteur incontournable du paysage sanitaire en proposant une offre de soins performante et innovante. Les établissements hospitaliers constituent une alternative indispensable aux groupes commerciaux privés, en permettant à l'ensemble des assurés sociaux d'accéder à des soins de qualité sans discrimination financière ni sélection.

## ACTIVITÉS

### Une offre de soins diversifiée

Les établissements hospitaliers mutualistes sont des structures sanitaires privées à vocation non lucrative, répartis sur l'ensemble du territoire et implantés sur l'ensemble des champs d'activité :

- Médecine, Chirurgie, Obstétrique (MCO),
- Soins de Suite et de Réadaptation (SSR),
- Santé Mentale,
- Hospitalisation à Domicile (HAD).

Au-delà du rôle fondamental qu'ils jouent au service de la politique de santé publique, ces établissements ont tous en commun une culture de la qualité, de la performance technique au service du patient et de la prévention. Équipes de praticiens renommés et plateaux techniques performants, les structures mutualistes sont considérées comme des pôles de référence dans plusieurs spécialités.



### Une recherche de l'excellence

Les soins et prestations développés par le réseau hospitalier mutualiste tendent en permanence vers l'excellence, notamment par la présence de personnels qualifiés, formés aux "bonnes pratiques" et par leur volonté d'innovation constante. L'excellence des pratiques est également visible au niveau organisationnel : accueil, parcours du patient, processus de prise en charge, organisation de la sortie, etc.

### Une prise en compte permanente des besoins des patients et de leur entourage

Attentifs aux besoins des patients et de leur entourage, les professionnels des établissements mutualistes mettent à la disposition des patients différents moyens d'expression : un questionnaire de sortie, un baromètre de satisfaction patients mis en place par l'UNEMH et un groupe d'expression des usagers. Les suggestions ou critiques sont notamment exploitées dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité.

## CHIFFRES CLÉS

### Poids des établissements mutualistes au sein du secteur non lucratif

Le réseau hospitalier mutualiste compte aujourd'hui 103 établissements gérés par 37 organismes mutualistes, pour une capacité de plus de 9 000 lits et places installés. Premier réseau d'hospitalisation non lucratif, il pèse 15 % de la capacité en lits de ce secteur. Dans cet ensemble, la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN) représente 19 établissements et plus de 2 000 lits et places.

### Répartition des 103 établissements hospitaliers mutualistes

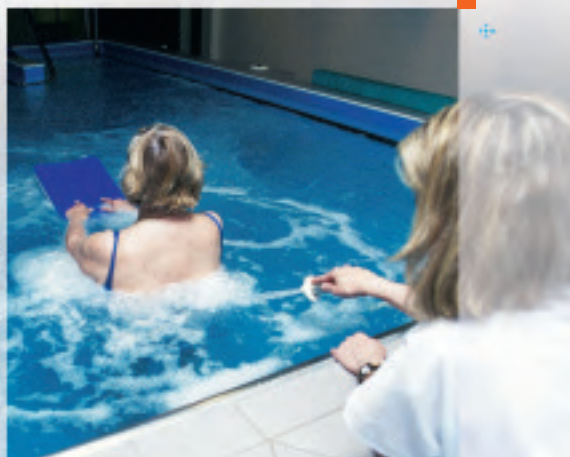
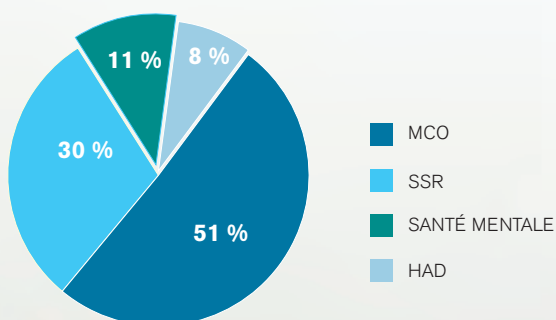
- 45 établissements de court séjour MCO
- 31 établissements de soins de suite et réadaptation
- 10 établissements de santé mentale
- 17 établissements HAD

Le réseau hospitalier mutualiste compte 10 000 professionnels de santé et représente un budget annuel cumulé de plus de 820 millions d'euros.

Les établissements hospitaliers mutualistes relèvent de deux statuts juridiques distincts :

- une majorité d'établissements PSPH (participant au service public hospitalier) avec des médecins salariés ;
- une proportion de plus en plus importante d'établissements "ex-conventionnés" avec des médecins libéraux.

### Répartition des lits et places par secteur d'activité en 2006



## ORGANISATION

Depuis quinze ans, les établissements mutualistes d'hospitalisation sont fédérés en réseau sous l'égide de l'Union Nationale des Établissements Mutualistes d'Hospitalisation (UNEMH), dont la vocation est de réfléchir à la stratégie sectorielle de la Mutualité Française en matière d'hospitalisation, d'élaborer des outils pour les gestionnaires et d'animer le réseau des directeurs, dans un objectif de partage d'expérience.

Début 2007, pour tenir compte des évolutions de l'hospitalisation en France et notamment de la forte concurrence des grands groupes hospitaliers commerciaux, la Mutualité Française, neuf groupements gestionnaires et l'UNEMH ont décidé de créer le Groupe Hospitalier de la Mutualité Française (GHMF), structure plus intégrée, accueillant aujourd'hui 28 établissements MCO, dont les objectifs sont d'assurer la pérennité des établissements et le développement national. Le GHMF est destiné à terme à rassembler l'ensemble des établissements mutualistes volontaires.

L'UNEMH a donc recentré son activité sur les établissements SSR et HAD, tout en poursuivant son activité de représentation professionnelle de l'hospitalisation mutualiste.

## CONTACTS

### UNEMH

**Christelle CAVARD, responsable du secteur hospitalisation**

Tél. : 01 40 43 63 54

Email : [christelle.cavard@mutualite.fr](mailto:christelle.cavard@mutualite.fr)

**Anne-Charlotte THOMAS, chef de projet du secteur hospitalisation**

Tél. : 01 40 43 35 91

Email : [annecharlotte.lorcy-thomas@mutualite.fr](mailto:annecharlotte.lorcy-thomas@mutualite.fr)

### GHMF

**Didier HAAS, délégué général**

Tél. : 01 40 43 62 05

Email : [didier.haas@mutualite.fr](mailto:didier.haas@mutualite.fr)